



Renseignements sur vous

(consultez le guide à la page 12)

Écrivez à l'encre bleue ou noire.

T

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe : 1 masculin 2 féminin

5 Langue de correspondance : 1 français 2 anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité

9 Province Code postal

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

12 Votre situation le **31 décembre 2012**
(voyez la définition du terme *conjoint au 31 décembre 2012*)

1 sans conjoint ou conjointe 2 avec conjoint ou conjointe

13 Si votre situation (ligne 12)
est différente de celle inscrite en 2011,
inscrivez la date du changement.

2 0 1 A M J

17 Si, le 31 décembre 2012, votre province de résidence
n'était pas le Québec,
inscrivez la province ou le territoire.

18 Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date
de votre arrivée de votre départ

2 0 A M J 2 0 A M J

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide. 0

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée,
apposez-la ici.
Si vous prévoyez déménager, consultez le guide à la page 10.

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus
du Québec, cochez ci-après.

19 Si vous avez indiqué une date à la ligne 18,
inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant
que vous ne résidiez pas au Canada.

21 Date de la faillite (s'il y a lieu)

2 0 1 2 M J

22 Période couverte par la déclaration

avant la faillite

après la faillite

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée,
consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus
concernent une personne décédée,
inscrivez la **date de son décès**.

2 0 1 A M J

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2012

31 Nom de famille

32 Prénom

50 Si votre conjoint a gagné des revenus
comme travailleur autonome,
cochez ci-après.

36 Date de naissance

1 9 A M J

37 Si votre conjoint est décédé en 2012,
inscrivez la **date de son décès**.

2 0 1 2 M J

41 Numéro d'assurance sociale

51 Revenu net de votre conjoint.
Consultez le guide.
S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

52 Si, le 31 décembre, votre conjoint **ne résidait pas** au Québec,
inscrivez la province, le territoire
ou le pays où il résidait.

Crédit d'impôt pour solidarité

Remplissez l'**annexe D** pour demander le crédit d'impôt pour solidarité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez le guide à la page 14.



Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.

94

Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.

95

Cotisation au RPC	96		Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i>	98	
Salaire admissible au RPC	96.1		Salaire admissible au RRQ, <i>relevé 1, case G</i>	98.1	
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97		Avantage imposable, inclus à la ligne 101, sur lequel aucune cotisation au RRQ n'a été retenue	102	
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100				

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>					101	
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)					+ 105	
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.			Précisez.	106 0	+ 107	
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>					+ 110	
Prestations d'assurance emploi, <i>feuillelet T4E</i>					+ 111	
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillelet T4A(OAS)</i>					+ 114	
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>					+ 119	
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR ou d'un RPDB, ou rentes					+ 122	
→ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.					+ 123	
Dividendes de sociétés canadiennes imposables						
Montant réel des dividendes déterminés	166					
Montant réel des dividendes ordinaires	167			Montant imposable	+ 128	
Intérêts et autres revenus de placement					+ 130	
Revenus de location. Annexe le formulaire TP-128 ou les états financiers.						
Revenus bruts	168			Revenus nets	+ 136	
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.					+ 139	
Pension alimentaire reçue (montant imposable)					+ 142	
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>					+ 147	
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.			Précisez.	149	+ 148	
Autres revenus. Consultez le guide.			Précisez.	153	+ 154	
Revenus d'entreprise. Remplissez l'annexe L.					+ 164	
Revenus nets					+ 164	
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.						
					Revenu total	= 199

Revenu net

→ Déduction pour travailleur. Consultez le guide.					201	
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>					+ 205	
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.			Précisez.	206	+ 207	
Déduction pour REER			RAP ou REEP	212	+ 214	
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.						
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	224					
Pension alimentaire payée (montant déductible)					+ 225	
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.					+ 228	
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.					+ 231	
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.						
Total des pertes	233			Perte admissible	+ 234	
Déduction pour résident d'une région éloignée reconnue. Remplissez le formulaire TP-350.1.					+ 236	
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur					+ 241	
Déduction pour cotisations au RRQ et au RQAP pour un travail autonome					+ 248	
Autres déductions. Consultez le guide.			Précisez.	249	+ 250	
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.					+ 252	
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions					= 254	
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254					= 256	
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.					+ 260	
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.						
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.					Revenu net	= 275





Attachez vos documents ici.

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T

Revenu imposable

Montant de la ligne 275					275		
Rajustement de déductions. Consultez le guide.	Précisez.	277			+	276	
➔ Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.					+	278	
Additionnez les montants des lignes 275 à 278.					=	279	
Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.	Précisez.	286					
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital				+	287		
Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 et 290.				+	289		
Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.				+	290		
Déduction pour Indien				+	292		
Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.				+	293		
Déductions diverses. Consultez le guide.	Précisez.	296			+	295	
Additionnez les montants des lignes 287 à 297.				+	297		
	Total des déductions			=	298		
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.						▶	298
	Revenu imposable						299

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base						350		10 925 00
Redressement pour indemnités de remplacement du revenu (maximum : 9 832,50 \$). Consultez le guide.				-	358			
Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358				=	359			
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.				+	361			
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.				+	367			
Cotisations syndicales, professionnelles ou autres				+	373			
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.				+	376			
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région				+	378			
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.				+	381			
Frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.				+	384			
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.				+	385			
➔ Frais de scolarité ou d'examen transférés par un enfant. Consultez le guide.				+	387			
Additionnez les montants des lignes 359 à 387.				=	388			
				x				20 %
Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %				=	389			
Crédit d'impôt pour pompier volontaire. Consultez le guide.				+	390			
Crédit d'impôt pour travailleur de 65 ans ou plus. Consultez le guide.				+	391			
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.				+	392			
Dons (consultez le guide).		393						
Inscrivez le moins élevé des montants suivants : celui de la ligne 393 ou 200 \$.				-	394			
Montant de la ligne 393 moins celui de la ligne 394				=	396			
Additionnez les montants des lignes 389, 390, 391, 392, 395 et 397.								
Reportez le résultat à la ligne 406.								
	Crédits d'impôt non remboursables							399

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.								
Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.						403	<input type="checkbox"/>	401
Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)				-				406
Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.						404	<input type="checkbox"/>	
Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.						405	<input type="checkbox"/>	
				=				413
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)					414			
Crédit d'impôt pour dividendes				+	415			
Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, case B				+	422			
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.				+	424			
Additionnez les montants des lignes 414 à 424.				=	425			
Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.								▶
Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.				-	425			430
Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.								
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.								
				=				432



Montant de la ligne 432

Droits d'immatriculation au registre des entreprises. Consultez le guide.	437	2	2						
Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?	436			<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	+	438
Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R.								+	439
Versements anticipés de crédits d'impôt, <i>relevé 19, case A, B, C ou D</i>								+	441
Impôts spéciaux. Consultez le guide. Précisez.	442							+	443
Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445)						444	<input type="checkbox"/>	+	445
Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.								+	446
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.									
Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.								+	447
→ Contribution santé. Consultez le guide.								+	448
Nombre d'enfants à charge	448.1							+	448
Additionnez les montants des lignes 432 à 448.								Impôt et cotisations	= 450

Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets

→ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q	-	451.1							
Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1	=	451.2						▶	451.2
→ Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint	+	451.3							451.3
Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC	+	452							452
Impôt payé par acomptes provisionnels	+	453							453
Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province	+	454							454
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.	+	455							455
→ Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.	+	456							456
Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	+	457							457
→ Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée. Remplissez l'annexe J.	+	458							458
Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes	+	459							459
Autres crédits. Consultez le guide. Précisez.	+	461							462
Additionnez les montants des lignes 451.2 à 462. Impôt payé et autres crédits	=	465							465
Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.	+	466							466
Additionnez les montants des lignes 465 et 466.	=	468						▶	468
Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468	=	470							470

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct, consultez le guide à la page 8.

▶ Montant de la ligne 470, s'il est négatif	-	474							
Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.	-	476							
Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476. Remboursement	=	478							
Remboursement anticipé. Consultez le guide.		480							
▶ Montant de la ligne 470, s'il est positif									
Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.	-	475							
Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$.	=	479							
Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.		481							

Je déclare que tous les renseignements me concernant sur ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus.

Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Signature x

Date

Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire)

498

Ind. rég. Téléphone (travail) Poste

499

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

